

Index

Par souci de simplification, la forme masculine utilisée s'applique aux personnes des deux sexes dans ce bulletin.

2	Index
3	KLAPP : communiquer avec l'école
4	Travailleurs sociaux (TSS)
5	Contacts scolaires et enfance
6	Calendrier annuel + horaires spéciaux des 27/28 août 2026
7	Horaires des cours, partage des responsabilités
8-9	Informations : absences, jours jokers, divers
10	Fournitures scolaires, subventions communales
11	Sport à l'école, sports facultatifs
12	Utilisation des écrans
13	Charte internet
14-15	Accueil extrascolaire (AES)
16	Bibliothèques scolaires, ludothèque, activités partenaires
17	Devoirs surveillés
18	Prévention et promotion de la santé
19	Pedibus – se rendre à pied à l'école
20	Sécurité routière
21	Mobul, itinéraires pédestres, patrouilleurs et accompagnateurs
22-23	Bus scolaires
24-26	Plans des sites scolaires : Condémine, Léchère, Tour-de-Trême

A REMPLIR PAR LES PARENTS (page à détacher)

27
28

- Autorisations parentales
- Informations AES et divers pour l'enseignant de votre enfant



CHERS PARENTS, MERCI DE :

COMPLÉTER LES PAGES 27 - 28

DONNER A L'ENSEIGNANT DE VOTRE ENFANT



DÉLAI : 02 SEPTEMBRE

Communiquer avec l'école et la commune

KLAPP : COMMUNIQUER AVEC L'ENSEIGNANT,
INFORMER, ANNONCER LES ABSENCES, ETC...



RETARD
ABSENCE



MALADIE
MÉDECIN



ACCIDENT



JOURS
JOKER



INFORMATIONS



CANAL DE COMMUNICATION SÉCURISÉ ENTRE PARENTS ET ENSEIGNANTS.

Ne remplace pas le téléphone ou l'entretien pour les questions importantes / pédagogiques.

TÉLÉCHARGER KLAPP



<https://klapp.mobi>



TRADUCTION



AIDE & RÉPONSES
EN PLUSIEURS
LANGUES



MOT DE PASSE PERDU ?

Cliquez sur le lien ci-dessous
pour en créer un nouveau

Bienvenue
Connectez-vous pour accéder à Klapp

ADRESSE E-MAIL

MOT DE PASSE

LOGIN

OU

Choisissez votre service d'authentification

Si vous avez oublié votre mot de passe, allez à [Réinitialiser le mot de passe](#)



Travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSS)



Le TSS : le travail social scolaire a pour but de soutenir l'école dans la détection précoce, la prise en charge et le soutien dans des problématiques sociales et des comportements qui mettent en danger l'intégration scolaire des élèves et péjorent le climat scolaire, dont les conditions d'enseignement.

Nous offrons un espace d'écoute pour tous les élèves et accompagnons au mieux les parents dans le lien avec l'école.

« Les élèves peuvent venir vers un TSS librement ou à la suite d'une demande des parents, du corps enseignant ou de la direction. L'intervention du travail social scolaire est prévue à l'article 19 du Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS ; RSF 411.0.11). »

NOUS OFFRONS UN ESPACE D'ÉCOUTE POUR TOUS LES ÉLÈVES ET ACCOMPAGNONS AU MIEUX LES PARENTS DANS LE LIEN AVEC L'ÉCOLE



POUR QUI

- Les élèves
- Les enseignants
- La direction d'école
- Les parents



ACTION BASÉE SUR 3 PILIERS

1. La prévention
2. Le conseil
3. L'intervention







CONDITIONS - CADRE DU TSS

- Accès direct et aisé (présence régulière)
- Indépendance structurelle favorisant la confiance (le TSS n'est pas un enseignant)
- Confidentialité (code de déontologie et protection des données)



PARTICULARITÉS DU TSS

- Avoir du temps à disposition pour des démarches plus complètes
- Être un lien avec un maximum de personnes et de structures internes (direction, enseignants, logopédistes, enseignants spécialisés) et externes (services sociaux, justice de paix, service de l'enfance et de la jeunesse, justice des mineurs, classe relais, etc...)
- Créativité

<p>CONDÉMINE</p> <p>Sam ANDRADE</p> 	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Lun</th> <th>Mar</th> <th>Mer</th> <th>Jeu</th> <th>Ven</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Matin</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>A.-midi</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>		Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Matin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A.-midi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>sam.andrade@edufr.ch</p> <p>026 919 49 65</p>
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven															
Matin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>															
A.-midi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>															
<p>CONDÉMINE</p> <p>Joana FAUSTINO</p> 	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Lun</th> <th>Mar</th> <th>Mer</th> <th>Jeu</th> <th>Ven</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Matin</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>A.-midi</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>		Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Matin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A.-midi	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>joana.faustino@edufr.ch</p> <p>026 919 49 62</p>
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven															
Matin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>															
A.-midi	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>															
<p>TOUR-DE-TRÊME</p> <p>Marion GRIVEL</p> 	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Lun</th> <th>Mar</th> <th>Mer</th> <th>Jeu</th> <th>Ven</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Matin</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>A.-midi</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>		Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Matin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A.-midi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>marion.grivel@edufr.ch</p> <p>026 919 49 78</p>
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven															
Matin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>															
A.-midi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>															
<p>LÉCHÈRE</p> <p>Guy BARRAS</p> 	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Lun</th> <th>Mar</th> <th>Mer</th> <th>Jeu</th> <th>Ven</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Matin</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>A.-midi</td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>		Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Matin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A.-midi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>guy.barras@edufr.ch</p> <p>026 919 49 56</p>
	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven															
Matin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>															
A.-midi	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>															

Contacts scolaires et enfance

ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE LA CONDÉMINE ☎ 026 919 49 63



Mme Sophie MOURA
Directrice
sophie.moura@edufr.ch



M. Samay SOMKHIT
Adjoint de direction
samay.somkhith@edufr.ch

ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE LA LÉCHÈRE ☎ 026 919 49 51



M. Thierry BUERGISSE
Directeur
thierry.buergisser@edufr.ch



M. Samay SOMKHIT
Adjoint de direction
samay.somkhith@edufr.ch

ETABLISSEMENT SCOLAIRE DE LA TOUR-DE-TRÊME ☎ 026 919 49 81



Mme Laurence CASTELLA
Directrice
laurence.castella@edufr.ch



M. Serge GOBET
Adjoint de direction
serge.gobet@edufr.ch

SERVICE DES ÉCOLES DE BULLE - MORLON

Rue du Château-d'En-Bas 33, 1630 Bulle
servicedesecoles@bulle.ch -- 026 919 49 00



	LU	MA	ME	JE	VE
07.30 – 11.15	✓	✓	✓	✓	✓
13.30 – 15.30	✗	✗	✓	✗	✓

	LU	MA	ME	JE	VE
07.30 – 11.30	✓	✓	✓	✓	✓
13.30 – 16.30 (ven 16.00)	✓	✓	✓	✓	✓

INSPECTORAT SCOLAIRE

Route André-Piller 21, 1762 Givisiez
inspectorat.scolaire@fr.ch -- 026 305 73 80



A CONTACTER POUR DEMANDER :

- Le report d'entrée en 1^{er}
- Un changement d'établissement scolaire

CONSEIL DES PARENTS

Il est composé de parents d'élèves, des directeurs des écoles primaires, des représentants du corps enseignant et des autorités communales.



Rôle du conseil des parents, informations et liste des membres via QR code.

SERVICE ENFANCE-JEUNESSE BULLE

Dans un cadre garanti par des professionnels, le SEJB contribue à développer l'estime de soi, la créativité et la prise de responsabilité, en favorisant l'intégration et la vie sociale des enfants et des jeunes.

VENEZ AU CENTRANIM - RUE DU MARCHÉ 16, BULLE

06 – 10 ANS

MER : Après-midi

Activités diverses



10 – 18 ANS

MAR-MER-JEU : 16h00 - 18h30
VEN : 16h00 - 20h30
SAM : 14h00 - 18h00
(Sauf 1^{er} sam du mois)

Accueil libre et activités

27 + 28 AOÛT : HORAIRES SPÉCIAUX

	1 ^H	2 ^H	3 ^H	4-5-6-7-8 ^H
JEU 27 AOÛT	13.40 – 15.20	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30 + 13.40 – 15.20	07.50 – 11.30 + 13.40 – 15.20
VEN 28 AOÛT	07.50 – 11.30	13.40 – 15.20	07.50 – 11.30 + 13.40 – 15.20	07.50 – 11.30 + 13.40 – 15.20



RDV dans la cour près du panneau avec le nom de la classe et des enseignants.

Les parents peuvent accompagner **jusqu'au panneau**.

Les élèves vont directement dans leur classe retrouver les enseignants.

Des enseignants sont dans la cour pour accueillir et guider les élèves.

LES PARENTS N'ENTRENT PAS DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES

27 AOÛT 2026 = RENTRÉE SCOLAIRE POUR TOUS LES DEGRÉS

FÉRIÉS, CONGÉS ET VACANCES

08 DÉCEMBRE : IMMACULÉE CONCEPTION

06 + 07 MAI : ASCENSION + PONT

17 MAI : LUNDI DE PENTECÔTE

27 + 28 MAI : FÊTE DIEU + PONT

AUTOMNE : 12 AU 23 OCTOBRE 2026

NOËL : 21 DÉCEMBRE 2026 AU 01 JANVIER 2027

CARNAVAL : 08 AU 12 FÉVRIER 2027

PÂQUES : 26 MARS AU 09 AVRIL 2027

ÉTÉ 2026 : 12 JUILLET AU 25 AOÛT 2027

2026 - AOÛT

Lun	3	10	17	24	31
Mar	4	11	18	25	
Mer	5	12	19	26	
Jeu	6	13	20	27	
Ven	7	14	21	28	

2026 - SEPTEMBRE

Lun	7	14	21	28	
Mar	1	8	15	22	29
Mer	2	9	16	23	30
Jeu	3	10	17	24	
Ven	4	11	18	25	

2026 - OCTOBRE

Lun	5	12	19	26	
Mar	6	13	20		
Mer	7	14	21		
Jeu	1	8	15	22	
Ven	2	9	16	23	

2026 - NOVEMBRE

Lun	2	9	16	23	30
Mar	3	10	17	24	
Mer	4	11	18	25	
Jeu	5	12	19	26	
Ven	6	13	20	27	

2026 - DÉCEMBRE

Lun		7	14	21	28
Mar	1	8	15	22	29
Mer	2	9	16	23	30
Jeu	3	10	17	24	31
Ven	4	11	18	25	

2027 - JANVIER

Lun	4	11	18	25	
Mar	5	12	19	26	
Mer	6	13	20	27	
Jeu	7	14	21	28	
Ven	1	8	15	22	29

2027 - FÉVRIER

Lun	1	8	15	22	
Mar	2	9	16	23	
Mer	3	10	17	24	
Jeu	4	11	18	25	
Ven	5	12	19	26	

2027 - MARS

Lun	1	8	15	22	29
Mar	2	9	16	23	30
Mer	3	10	17	24	31
Jeu	4	11	18	25	
Ven	5	12	19	26	

2027 - AVRIL

Lun		5	12	19	26
Mar		6	13	20	27
Mer		7	14	21	28
Jeu	1	8	15	22	29
Ven	2	9	16	23	30

2027 - MAI

Lun	3	10	17	24	31
Mar	4	11	18	25	
Mer	5	12	19	26	
Jeu	6	13	20	27	
Ven	7	14	21	28	

2027 - JUIN

Lun	7	14	21	28	
Mar	1	8	15	22	29
Mer	2	9	16	23	30
Jeu	3	10	17	24	
Ven	4	11	18	25	

2027 - JUILLET

Lun		5	12	19	26
Mar		6	13	20	27
Mer		7	14	21	28
Jeu	1	8	15	22	29
Ven	2	9	16	23	30

RENTRÉE 27/28 :
JEUDI 26 AOÛT 2027

DERNIER JOUR : HORAIRE NON-STOP ➔ 13h30

Des informations seront envoyées par Klapp en cours d'année

Horaires et responsabilités durant la journée

1  **07.40**
13.30

ARRIVÉE
DANS LE BÂTIMENT
ET MISE EN PLACE

2  **07.50**
13.40

ÉLÈVES PRÊTS :
L'ÉCOLE
COMMENCE

ALTERNANCE

= ½ jour de congé en +

3H - Mardi **OU** jeudi matin

4H - Mardi **OU** jeudi a.-midi

HORAIRES ANNUELS PAR DEGRÉ

MON ENFANT EST ABSENT : JE PRÉVIENS L'ENSEIGNANT PAR KLAPP !

Sans annonce d'absence, nous devons informer la Police pour un contrôle de sécurité.

Les élèves quittent l'enceinte de l'école dès la fin des cours.

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1 ^H	Matin	07.50 – 11.30	Congé	07.50 – 11.30	Congé	07.50 – 11.30
	Après-midi	Congé	Congé	Congé	13.40 – 15.20	Congé
2 ^H	Matin	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	Congé	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30
	Après-midi	13.40 – 15.20	13.40 – 15.20	Congé	Congé	13.40 – 15.20
3 ^H	Matin	07.50 – 11.30	Alternance	07.50 – 11.30	Alternance	07.50 – 11.30
	Après-midi	13.40 – 15.20	13.40 – 15.20	Congé	13.40 – 15.20	13.40 – 15.20
4 ^H	Matin	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30
	Après-midi	13.40 – 15.20	Alternance	Congé	Alternance	13.40 – 15.20
5-8 ^H	Matin	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30	07.50 – 11.30
	Après-midi	13.40 – 15.20	13.40 – 15.20	Congé	13.40 – 15.20	13.40 – 15.20



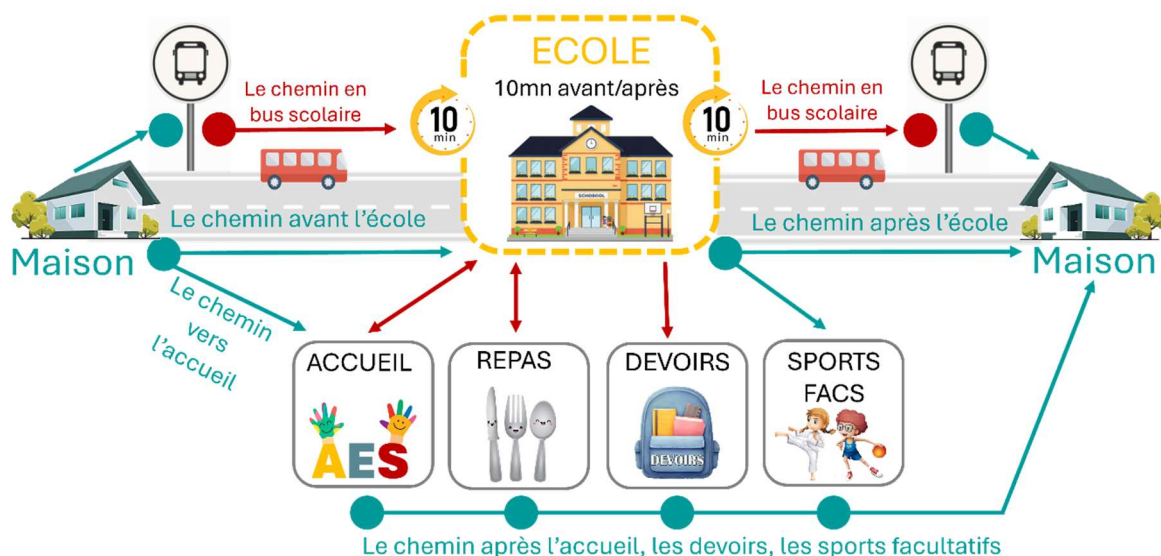
Pause pour tous les degrés dans la matinée

Durant la journée d'école :
qui a la responsabilité des élèves ?













LES PARENTS

L'ÉCOLE

LA COMMUNE



Informations générales - absences

<p>ABSENCE (Selon art. 39 RLS)</p> 	<p>LORS D'ABSENCE, ENVOI D'UN MESSAGE KLAPP AU PLUS TARD 10MN AVANT L'ÉCOLE</p> <p>En cas d'absence MALADIE, ACCIDENT OU AUTRE MOTIF empêchant la présence à l'école, les parents ou personnes ayant la garde envoient un message Klapp à l'enseignant au plus tard 10 minutes avant le début de l'école.</p> <p>! Si un enfant est absent régulièrement 1 jour ou ½ jour durant l'année scolaire, un certificat médical peut être exigé par l'enseignant. → Si certificat non remis, la direction de l'école transmettra un rapport d'absence à la préfecture.</p> <p>En cas d'absence prolongée, les parents informent l'enseignant.</p> <ul style="list-style-type: none">- Maladie + de 4 jours de classe = CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE- Week-end, congés et vacances non comptés dans les 4 jours <p> Accès à Klapp via ce QR code</p> 
<p>RDV MÉDICAUX</p> 	<p>LES ABSENCES POUR RENDEZ-VOUS MÉDICAUX SONT À ANNONCER À L'ENSEIGNANT PAR KLAPP</p> <p>Les rdvs médicaux sont fixés si possible hors du temps scolaire.</p> <p><u>Les parents informent l'enseignant par KLAPP dès que le rendez-vous est connu.</u></p> <p> Accès à Klapp via ce QR code</p> 
<p>JOURS JOKER (Selon art. 36a LS)</p> 	<p>LES PARENTS PEUVENT DEMANDER AU MAXIMUM 4 DEMI-JOURS JOKER</p> <p>Les jours peuvent être cumulés, mais pas reportés sur l'année suivante.</p> <p>Ils ne peuvent pas être pris :</p> <ul style="list-style-type: none">- le 1^{er} jour d'école- lors des activités scolaires définies à l'art. 33 du RLS- durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale <p><u>La direction de l'école peut définir d'autres occasions où un jour joker ne peut être pris.</u></p> <p>LORS D'ABSENCE NON JUSTIFIÉE, LA DIRECTION DE L'ÉCOLE PEUT LIMITER OU REFUSER L'UTILISATION DES JOURS JOKERS.</p> <p>Les parents sont responsables des congés demandés et du suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.</p> <p>! DEMANDE VIA KLAPP À L'ENSEIGNANT AU MOINS 1 SEMAINE AVANT LE CONGÉ SOUHAITÉ</p> <p> Accès à Klapp via ce QR code</p> 
<p>DEMANDE CONGÉ SPÉCIAL (Selon Art. 37 RLS)</p> 	<p>¹ UN CONGÉ PEUT ÊTRE OCTROYÉ POUR DES MOTIFS JUSTIFIÉS. SEULS DES MOTIFS DUMENT ATTESTÉS PEUVENT L'EMPORTER SUR L'OBLIGATION DE FRÉQUENTER L'ÉCOLE, TELS QUE :</p> <p>a) Evènement familial important b) Fête religieuse importante ou pratique d'un acte religieux important c) Evènement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement</p> <p>² Sous réserve d'un motif cité à l'alinéa 1, aucun congé n'est accordé : juste avant/après les vacances scolaires ou un jour férié.</p> <p>Art. 38 (RLS) ¹ La demande de congé est présentée par écrit à la direction de l'école, motivée le cas échéant avec pièce justificative, avec signature des parents.</p> <p><u>La demande est transmise à la direction de l'école 3 semaines avant le congé souhaité, ou dès connaissance du motif selon la situation.</u></p> <p> Formulaire de demande de congé via QR code</p> 

Informations générales - divers

<p>DÉMÉNAGEMENT + CHANGEMENT D'ÉCOLE</p> 	<p>EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT, AVERTIR :</p> <table border="0"><tr><td>Enseignants Par email ou téléphone</td><td>Service des écoles servicedesecoles@bulle.ch</td><td>Contrôle des habitants controle.habitant@bulle.ch</td></tr></table> <p>+ SI VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE ENFANT TERMINE L'ANNÉE SCOLAIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT :</p> <p>Faites une demande (email ou poste) avant de déménager à :</p> <table border="0"><tr><td> Inspectorat scolaire Route André-Piller 21 1762 Givisiez</td><td> inspectorat.scolaire@fr.ch</td></tr></table> <p>Une décision vous sera donnée par l'Inspectorat scolaire.</p>	Enseignants Par email ou téléphone	Service des écoles servicedesecoles@bulle.ch	Contrôle des habitants controle.habitant@bulle.ch	 Inspectorat scolaire Route André-Piller 21 1762 Givisiez	 inspectorat.scolaire@fr.ch
Enseignants Par email ou téléphone	Service des écoles servicedesecoles@bulle.ch	Contrôle des habitants controle.habitant@bulle.ch				
 Inspectorat scolaire Route André-Piller 21 1762 Givisiez	 inspectorat.scolaire@fr.ch					
<p>OBJETS TROUVÉS</p> 	<p>LES OBJETS TROUVÉS A L'ÉCOLE ET DANS LES SALLES DE GYM PEUVENT ÊTRE RÉCLAMÉS AUPRÈS DES CONCIERGES</p> <table border="0"><tr><td>CONDÉMINE 026 919 49 63 suivi du 3</td><td>LÉCHÈRE 026 919 49 51 suivi du 3</td><td>TOUR-DE-TRÈME 026 919 49 81 suivi du 3</td></tr></table> <p>LES ÉLÈVES LAISSENT LE MINIMUM D'AFFAIRES DANS LES VESTIAIRES ET LES CORRIDORS.</p> <p>Ils sont responsables de leurs objets personnels.</p>	 CONDÉMINE 026 919 49 63 suivi du 3	LÉCHÈRE 026 919 49 51 suivi du 3	TOUR-DE-TRÈME 026 919 49 81 suivi du 3		
 CONDÉMINE 026 919 49 63 suivi du 3	LÉCHÈRE 026 919 49 51 suivi du 3	TOUR-DE-TRÈME 026 919 49 81 suivi du 3				
<p>LOGOPÉDIE PSYCHOLOGIE PSYCHOMOTRICITÉ</p> 	<p>POUR AVOIR UN SOUTIEN DES SERVICES DE LOGOPÉDIE - PSYCHOLOGIE - PSYCHOMOTRICITÉ</p> <p>Les parents adressent une demande, si possible avec la collaboration de l'enseignant.</p> <p>Le cas échéant, ils bénéficient des conseils des professionnels intervenant auprès de l'élève pour formuler leur demande.</p> <p>La direction de l'école est informée par les services concernés de la décision prise pour l'élève.</p> <p> Procédure et informations pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire via ce QR code</p>  <p>www.slppg.ch</p>					
<p>COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)</p> 	<p>POUR LES ENFANTS DONT LA LANGUE 1^{ÈRE} (DU PÈRE OU DE LA MÈRE) EST DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉCOLE</p> <p>Des cours sont organisés par les communautés (ambassade, association) pour permettre le maintien et l'évolution des connaissances et compétences dans leur langue 1^{ère} et culture d'origine.</p> <p><u>Les cours sont facultatifs et hors temps scolaire.</u></p> <p>L'enseignant LCO organise le calendrier. Une attestation de cours est notée dans le bulletin scolaire.</p> <p> Informations disponibles auprès de l'enseignant titulaire de l'élève ou via ce QR code.</p> 					

Fournitures scolaires, subventions communales



L'organisation du matériel scolaire a évolué ces dernières années. Les parents n'ont plus à acheter certaines fournitures telles que crayons de couleur, gommes.

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de perte ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut être facturé aux parents.

Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation.

Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

1-2^H

L'ENSEIGNANT ENVOIE AUX PARENTS LA LISTE DU MATÉRIEL A FOURNIR POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

3-8^H

CI-DESSOUS ▼ LA LISTE DU MATÉRIEL A FOURNIR A VOTRE ENFANT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

EFFETS PERSONNELS



- Chaussons
- Sac d'école
- Trousse crayons
- Doublures + étiquettes pour livres et cahiers

SPORTS, PISCINE



- Chaussures pour intérieur + extérieur
- Habits pour intérieur + extérieur
- Sac de sport

ACTIVITÉS CRÉATRICES



- Tablier

DIVERS



- Habits adaptés à l'école + saison
- Gobelet ou gourde pour boire en classe
- Articles de soins personnels + d'hygiène

VILLE DE
BULLE

SUBVENTIONS COMMUNALES

Des subventions pour le dentiste scolaire, les devoirs surveillés et l'accueil extrascolaire peuvent être demandées auprès du Service des finances de Bulle.



ACCUEIL
EXTRASCOLAIRE



DENTISTE
SCOLAIRE



DEVOIRS
SURVEILLÉS



CONDITIONS ET FORMULAIRES DE DEMANDE :

- Via ce QR code ou sur le site de la Ville de Bulle : www.bulle.ch/prestations/49121
- Auprès du Service des écoles : servicedesecoles@bulle.ch / 026 919 49 00

Sport à l'école, sports facultatifs

Diverses activités sportives sont organisées durant l'année.

Le planning et les horaires des activités sont communiqués par les Maîtres de sport au début de la rentrée.

Il est important d'avoir des tenues adaptées. De même, la douche est obligatoire après le sport.

EQUIPEMENT ET BIEN-ÊTRE DURANT LE SPORT : ▼ RECOMMANDATION DES MAÎTRES DE SPORT

DOUCHE OBLIGATOIRE  +  + 

SPORT EN SALLE	PISCINE	SPORT EXTÉRIEUR
		
 <p>Semelle qui ne marque pas le sol *</p> 	<p>Interdit</p>  <p>Verrues Verrugas Lythar</p>  <p>Chaussette caoutchouc obligatoire</p>	<p>Selon météo</p> 

Activités en salle : les élèves doivent porter des chaussures « indoor » qui ne marquent pas le sol des salles.

(Source : <https://www.realsport.ch/fr/news/chaussures-de-sport-pour-salle-de-gym>)



SPORTS FACULTATIFS

Leur but est de faire découvrir gratuitement différents sports aux élèves de 3-8^H, par le biais de 1 activité par semestre.

Les parents pourront ensuite contacter les sociétés locales qui donnent les cours afin d'inscrire leur enfant au cours payant.

ORGANISATION	TRAJETS	INSCRIPTIONS
 - Élèves de 3-8 ^H  GRATUIT  - 1 cours par élève - Places limitées  - Adaptés à l'activité	 Sous responsabilité des parents <h3 style="text-align: center;">AES</h3> <ul style="list-style-type: none"> - Pas possible d'aller à l'AES après les sports facultatifs - L'élève rentre à la maison 	<p style="text-align: center;">Sur internet uniquement</p>  <p style="text-align: center;">https://smartpack-bulle.syslog.ch</p> <p style="text-align: center;">AOÛT + JANVIER Klapp envoyé aux parents avec informations.</p>

Utilisation des écrans

Les enseignants et le personnel médical constatent une augmentation préoccupante du manque de motivation, d'inattention, de fatigue, d'énerverment et de comportements déviants liés à la consommation excessive d'écrans.

Il est essentiel de **restreindre l'exposition aux écrans, et de respecter l'âge légal** des jeux et divertissements utilisés par vos enfants.

Règle des 4 PAS d'écran

PAS d'écran le **matin**

Pour bien commencer la journée, il vaut mieux éviter les écrans. Cela aide à se **concentrer** à l'école et à être plus **attentif**.

PAS d'écran *dans* la **chambre**

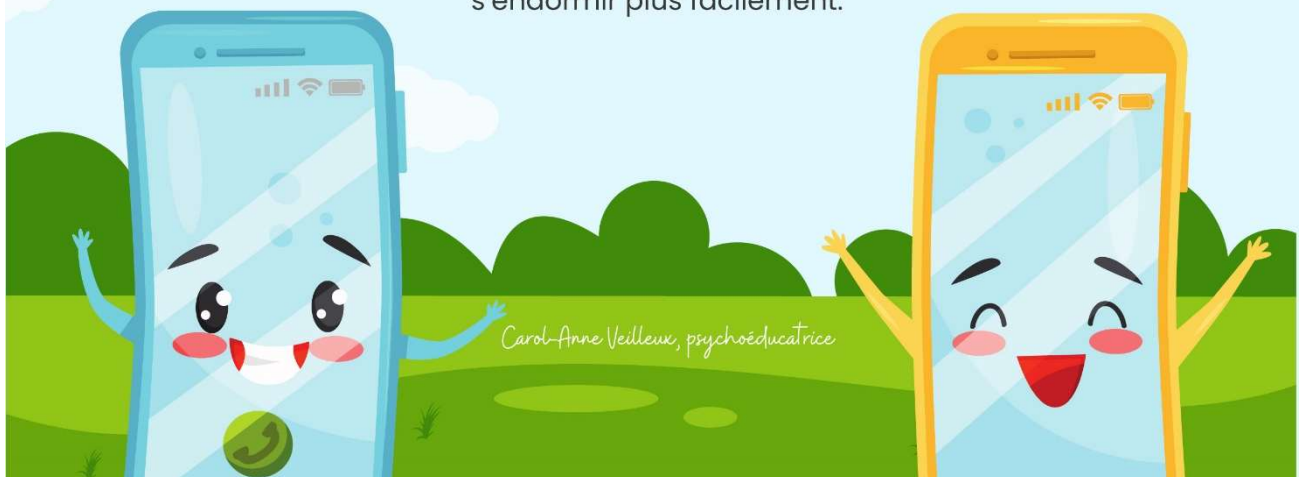
Sans écran dans la chambre, l'enfant dort mieux et peut **jouer, créer, inventer**. Les parents gardent un œil sur ce qu'il regarde.

PAS d'écran *pendant* les **repas**

Les **repas** sont un moment **important** pour discuter en famille. Sans écran, **on profite du moment ensemble**.

PAS d'écran *avant* le **coucher**

La **lumière bleue** des écrans **bloque** la production de **mélatonine** et retarde l'endormissement naturel. Les **éteindre à l'avance** aide le corps à se détendre et à s'endormir plus facilement.



Charte internet des écoles du Cercle scolaire Bulle-Morlon



INTERNET A L'ÉCOLE

L'ACCÈS INTERNET EST RÉSERVÉ AUX TRAVAUX ET PROJETS SCOLAIRES

? Je demande l'autorisation à mon enseignant pour tout autre usage.

JE SUIS RESPONSABLE QUAND J'UTILISE LES OUTILS DE COMMUNICATION

👍 Je respecte les règles de bienséance.

👍 Pièces jointes : j'ouvre uniquement si je connais l'expéditeur.

MOTS DE PASSE



MES MOTS DE PASSE PROTÈGENT
mes données et ma vie privée.

Ils sont comme les clés
de ma maison :

JE LES GARDE POUR MOI.

HARCÈLEMENT



Je suis harcelé/e sur les réseaux
(injures, humiliations, menaces...)

J'EN PARLE A
UN ADULTE DE CONFIANCE.



Harcèlement = puni par la loi

CONTENU CHOQUANT



Sur internet, je vois des choses :

- qui me **choquent**
- qui me **font peur**

J'EN PARLE A
UN ADULTE DE CONFIANCE.

PROTECTION DES DONNÉES



JE GARDE POUR MOI :

- Mes données personnelles
- Les informations de mes amis



Ne pas partager avec des inconnus

IDENTITÉ NUMÉRIQUE



Ce que je dis à la récré
ne dure qu'un moment.

Ce que je publie sur les réseaux
sociaux **peut durer TOUJOURS.**

DROITS D'AUTEUR (Copyright)



Beaucoup de ressources sont
protégées sur internet.

JE RESPECTE LES DROITS
D'AUTEUR QUI PROTÈGENT
CERTAINS CONTENUS INTERNET.

PLAGIAT



Quand je publie des informations :

🔍 je cite les sources des
images et textes utilisés

Sinon j'utilise mes propres
documents, images, etc...

DIFFUSION ET STOCKAGE



CONTENUS ILLÉGAUX :

- je ne les stocke pas sur mon
natel ou sur mon ordinateur
- je ne les diffuse pas



PUBLICATION ET DROITS



Je publie des photos / vidéos
d'autres personnes :

SEULEMENT AVEC LEUR ACCORD.

Les noms des élèves ne sont pas
publiés avec leur photo
sur un site scolaire.

Accueil extrascolaire (AES) – conditions et horaires



Les communes de Bulle et Morlon organisent un accueil extrascolaire sur chaque site afin de faciliter l'organisation familiale. Ils accueillent les élèves de 1^h à 8^h du Cercle scolaire Bulle-Morlon et des classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère (CENSG).

L'AES est ouvert **selon le calendrier scolaire en page 6**. Selon agenda ci-dessous, il est également ouvert certaines semaines des vacances scolaires.

Ce service est payant et soumis à une taxe d'inscription, non remboursable, de CHF 50.- par enfant.

Conditions et règlement général disponibles via QR code [section « Documents »](#).

HORAIRES DES PLAGES D'ACCUEIL

	Lève-Tôt	Matinée	Bulle d'Air	Après-Midi	Couche-Tard 1	Couche-Tard 2
	06.30 – 07.50	07.50 – 11.30	11.30 – 13.30	13.30 – 15.20	15.20 – 17.30	17.30 – 18.30
LUNDI	✓	FERMÉ	✓	✓	✓	✓
MARDI	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MERCREDI	✓	✓	✓	✓	✓	✓
JEUDI	✓	✓	✓	✓	✓	✓
VENDREDI	✓	FERMÉ	✓	✓	✓	✓

OUVERTURES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES 26/27

<p>INSCRIPTIONS : Jour ou ½ jour</p>	<p>AUTOMNE – LA TOUR Lun 12 au ven 16 octobre 2026</p>
<p>4/20 PLACES : Limitées !!</p>	<p>CARNAVAL - LÉCHÈRE Lun 08 au ven 12 février 2027</p>
<p>TRANSPORT : Sous responsabilité des parents</p>	<p>PÂQUES – CONDÉMINE Lun 05 avril au ven 09 avril 2027</p>
	<p>JUILLET – LA TOUR Lun 12 au ven 23 juillet 2027</p>
	<p>AOÛT - LÉCHÈRE Lun 16 au mer 25 août 2027</p>

CHERS PARENTS



MERCI DE REMPLIR LA PAGE N° 28
+ DE LA DONNER A L'ENSEIGNANT DE VOTRE ENFANT
AINSI IL SAIT QUAND VOTRE ENFANT DOIT ALLER A L'ACCUEIL

Accueil extrascolaire (AES) – sites, contacts et subventions

L'accueil extrascolaire est réparti au sein des différentes écoles.


L'AES de Morlon fait partie de l'école de la Condémine, ses locaux sont dans le bâtiment de l'école primaire de Morlon. Il est ouvert à midi chaque : lundi – mardi – jeudi – vendredi.

Les placements, annulations et modifications pour tous les sites AES sont à annoncer au Service des écoles dans le respect des délais mentionnés dans le règlement AES :


www.bulle.ch/servicescommunaux/24209 ou QR code ci-dessous.

URGENCES : VOUS POUVEZ CONTACTER LES RESPONSABLES DES SITES D'ACCUEIL →


ACCUEIL EXTRASCOLAIRE



026/ 919 49 00
suivi du 2



Administration



aes.bulle@bulle.ch

*Règlement - Informations - Formulaires
(sous "Documents")*

RESPONSABLES DE SITES

C	CONDÉMINE Annalisa ROSINI 079 699 72 07
L	LÉCHÈRE & CHÂTEAU-D'EN-BAS Céleste VAZ RODRIGUES AMARO 079 699 72 12
T	TOUR-DE-TRÈME Stéphanie STERN 079 699 72 14

Qui contacter selon la demande ?

GUICHET VIRTUEL

- Demander un placement pour votre/vos enfant(s)
- Modifier certaines de vos données (peut nécessiter une validation)
- Télécharger des documents tels que les contrats de garde, à terme vos attestations de garde pour les impôts



le maestro

<https://bulle.lemaestro.ch>



AES ADMINISTRATION

- Annulations
- Absences
- Maladies
- Retards
- Demandes de dépannages
- Envoi des présences mensuelles pour les irréguliers



026/ 919 49 00 (suivi du 2)

aes.bulle@bulle.ch



www.klapp.mobi

SUBVENTIONS COMMUNALES

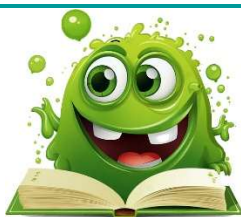
Des subventions pour l'AES peuvent être accordées aux familles, sur leur demande.

Formulaire de demande et barèmes disponibles via ce QR code (sous « Documents »).

Ou auprès du Service des écoles : servicesdesecoles@bulle.ch / 026 919 49 00



Bibliothèques scolaires, ludothèques et activités partenaires



BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES

Bienvenue dans les bibliothèques
du cercle scolaire Bulle-Morlon !



La Bibliothèque de Bulle, c'est bien plus que des livres : une collection de milliers d'histoires en 9 langues (dont le français), des animations scolaires enrichissantes, un programme de médiation pour faciliter la compréhension et l'échange ainsi que des activités extrascolaires pour apprendre, rêver, vibrer et s'amuser toute l'année.

- L'abonnement est personnel et gratuit pour les élèves et les enseignants.
- Les enfants peuvent emprunter jusqu'à 8 livres pour une durée d'un mois.
- Les enfants peuvent également utiliser leur carte dans le cadre familial.
- Le formulaire d'inscription est disponible en bibliothèque ou en classe ; il doit être signé par un parent.
- Les livres empruntés durant le temps scolaire sont sous la responsabilité des parents.
- Les conditions sont disponibles ici : www.musee-gruerien.ch/bibliotheque-de-bulle

25'000 livres jeunesse
promettent des
moments magiques
aux enfants
fréquentant nos
bibliothèques, qu'ils
soient accompagnés
de leur classe ou de
leurs parents !

MANGAS
MAGAZINES
ROMANS
ALBUMS
BD
BOITES
A
HISTOIRES
DOCUMENTAIRES

RUE DE LA CONDÉMINE 22

ACCUEIL CLASSES :

MAR - VEN : 08h00 - 09h00
- Animations

09h10 - 11h30
- Heures de lecture

ACCUEIL PUBLIC :

MAR-JEU-VEN : 13h30-18h00
MER : 13h30-20h00
SAM : 10h00-17h00
DIM : 13h30-17h00

+ Ouverture supplémentaire
durant les congés scolaires :
MAR - VEN : 10h00 - 12h00

026 916 10 10

bibliotheque@bulle.ch

LEC'TOUR (Ecole Tour-de-Trême)

LUN - MAR : 13h30 - 16h00
MER - JEU : 08h00 - 12h00

Fermée
durant les congés scolaires



BIBLIOTHÈQUE RÉSERVÉE
AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE
DE LA TOUR-DE-TRÊME

026 919 49 77

lectour@bulle.ch

LIBELLULE (Ecole de la Léchère)

LUN - MAR : 13h30 - 16h00
MER - JEU : 08h00 - 12h00

Fermée
durant les congés scolaires



BIBLIOTHÈQUE RÉSERVÉE
AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE
DE LA LÉCHÈRE

026 919 49 58

libellule@bulle.ch

LUDOTHÈQUE DE LA GRUYÈRE

RUE DU MARCHÉ 12

026 916 10 10

bibliotheque@bulle.ch



La ludothèque de la Gruyère met à disposition plus de 1800 jeux et jouets (éducatifs, adresse, stratégie, construction, etc...), à des tarifs favorables.

Nos ludothécaires partagent la passion du jeu et son monde merveilleux qui favorise le contact, la communication, et bien des valeurs humaines !

CAMPS,
NATURE,
SPORTS



ARTS,
COURS,
ACTIVITÉS

ACTIVITÉS POUR LES ÉLÈVES ET/OU PARENTS

Des sociétés et associations locales organisent des activités, manifestations et camps divers, à consulter via ce QR code.

Devoirs surveillés

Lisez le Règlement
(sous "Documents")



Le service des devoirs surveillés est destiné aux élèves de 3^H à 8^H.

Les surveillants se mettent à disposition pour répondre aux éventuelles questions, vérifient que les exercices ont été accomplis et signalent ce qui n'a pas encore été effectué.

Ils ne sont pas tenus de corriger les devoirs.

La surveillance des devoirs ne correspond en aucun cas à un cours d'appui ou de rattrapage.



**Il n'est pas possible d'aller à l'AES après les devoirs surveillés.
L'élève rentre à la maison sous la responsabilité des parents.**

« COMMENT S'INSCRIRE AUX DEVOIRS ? »



LES PARENTS RECOIVENT
**UN MESSAGE KLAPP
A LA RENTRÉE SCOLAIRE**
AVEC LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES.

PÉRIODE : DU 14 SEPTEMBRE 2026 AU 01 JUILLET 2027



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
15.30 - 16.30	15.30 - 16.30	✗	15.30 - 16.30	✗

INSCRIPTION VALABLE TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE

CONDITIONS

L'inscription engage l'élève à suivre les devoirs toute l'année scolaire.

**! SI ARRÊT DEVOIRS
EN COURS DE PÉRIODE :**

= Facturation de la période entière.

INSCRIPTIONS

Sur internet uniquement



<https://smartpack-bulle.syslog.ch>

ANNULATION

PAR LETTRE OU EMAIL :
Service des Ecoles
Grand-Rue 7
Case Postale
1630 Bulle

servicedesecoles@bulle.ch

DÉLAI : 15 JANVIER 2027

Prévention et promotion de la santé

L'infirmière scolaire effectue des 1^{ers} secours, de la prévention et de la promotion de la santé.

Elle offre une aide dans la prise en charge de maladies chroniques, un accompagnement pour les élèves, leur famille et les enseignants.



Véronique ST-GERMAIN

026 919 49 08

veronique.st-germain@bulle.ch

Service des écoles
Rue du Château-d'En-Bas 33
1630 Bulle

FICHE DE SANTÉ NOUVEAUX ÉLÈVES

1-8^H

UNE FICHE SANTÉ CONFIDENTIELLE EST ENVOYÉE AUX NOUVEAUX ÉLÈVES, A COMPLÉTER :

- **Noter** les allergies et/ou maladies
- **Valider ou refuser** : l'autorisation à donner du Dafalgan par l'infirmière scolaire lors de 1^{ers} secours
+ transmission des informations de santé de votre enfant à son enseignant.



BILAN ET CONTRÔLE DE SANTÉ SCOLAIRE

1^H

BILAN DE SANTÉ PRÉSCOLAIRE A FAIRE CHEZ LE PÉDIATRE DE L'ÉLÈVE :

(selon document reçu par la poste en janvier) **A RENVoyer A :** ✉ veronique.st-germain@bulle.ch

7^H

CONTRÔLE DE SANTÉ A FAIRE :

Option 1 : à l'école, **gratuitement**, par le médecin scolaire

Option 2 : chez le pédiatre de l'enfant, **avec signature du pédiatre sur le coupon**

→ à retourner à l'infirmière scolaire.

PRESTATIONS ORGANISÉES DURANT L'ANNÉE, SELON DEGRÉS :

2^H

- Intervention en éducation sexuelle par le Centre fribourgeois de santé sexuelle.

4^H

- Examen de la vue par un opticien de la région.

4-5^H + 7^H

- Prévention des verrues chez les élèves qui auront les cours de piscine.

6^H

- Intervention en éducation sexuelle par le Centre fribourgeois de santé sexuelle.

7^H

- Intervention du chargé de prévention auprès de la Brigade des Mineurs concernant la prévention des délits.

8^H

- Intervention en éducation sexuelle par le Centre fribourgeois de santé sexuelle.
- Intervention de Cipret-Tabac pour la prévention du tabagisme.

1^H à 8^H

- Contrôle chez le dentiste scolaire ou dentiste privé.
- Prophylaxie dentaire (prévention des caries et de l'hygiène buccale).
- Prévention en hygiène et contrôle des poux.

Pedibus – se rendre à pied à l'école

PEDIBUS

Trouve ta ligne et rends-toi à pied à l'école en groupe !

Le Pedibus est une initiative solidaire où les enfants se rendent à l'école à pied, ensemble et en sécurité, sous la conduite d'un adulte.

Sans contrainte et adaptable, le Pedibus s'adapte aux rythmes de vie des familles.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !



Photo Pernette Emery



Coordination Pedibus Fribourg

fribourg@pedibus.ch - 076 430 05 58 - www.pedibus.ch



CHOISIR PEDIBUS POUR :

LA SÉCURITÉ - les trajets sont encadrés par des adultes et effectués en groupe.

LES FAMILLES - une organisation partagée qui facilite le quotidien, permet de gagner du temps et réduit les trajets grâce au partage des déplacements.

LES ENFANTS - ils bougent, prennent l'air et arrivent à l'école concentrés et disponibles pour apprendre.

L'ENVIRONNEMENT - moins de voitures autour des écoles, moins de pollution et plus de sécurité.

LA COHÉSION SOCIALE - un moment d'échange et de convivialité entre enfants, parents et voisins-es.




PROCHAINES DATES

30 mai : lancement de la publication *Les Pedirêves de Nine*, à Memo, Fribourg

18 septembre : JIAP, Journée internationale à pied à l'école

Créez ou rejoignez une ligne Pedibus : simple, rapide et ouvert à toutes et tous !

1. Trouvez d'autres familles de votre quartier ou rejoignez une ligne existante sur www.pedibus.ch
 Dès 2 familles, 1 ligne Pedibus peut être créée.
2. Organisez ensemble le parcours et les horaires selon vos besoins.
3. Partagez les trajets entre les familles et les adultes volontaires pour accompagner les enfants.



BESOIN D'AIDE ?

La coordination vous aide à trouver le meilleur trajet et à constituer le groupe nécessaire !

fribourg@pedibus.ch --- 076 430 05 58 --- www.pedibus.ch

Sécurité routière

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.



A PIED, C'EST MIEUX !

Il vivra ses propres expériences.

- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble
- Attirez son attention sur les dangers possibles
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident
- Avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER**

A VÉLO

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis
- Le port du casque est fortement recommandé
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo



EN VOITURE

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles. Si un trajet est nécessaire :

- Utilisez les places de stationnement prévues
- Arrêtez-vous complètement au passage piétons
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires
- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête, ...



ÊTRE VU

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants



Aidez-nous à protéger vos enfants !



POLICE

POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch

Mobul, itinéraires pédestres, patrouilleurs et accompagnateurs



TRANSPORT EN VÉHICULE PRIVÉ LORS D'ACTIVITÉS SCOLAIRES

Il faut parfois transporter des élèves en voiture depuis l'école vers le lieu d'une activité scolaire (pistes de ski, course d'école, etc...).

Nous attirons votre attention sur la responsabilité civile liée à ces trajets, et vous invitons à lire la lettre du Conseil communal relative via ce QR code.



TRANSPORTS PUBLICS MOBUL

Les transports publics permettent de relier les établissements scolaires. Les abonnements Mobul et les horaires des lignes sont disponibles sur internet : www.mobul.ch ou via ce QR code .



ITINÉRAIRES PÉDESTRES PRÉCONISÉS

Aller à l'école à pied : un moment de partage et de découvertes !

Etablis en lien avec les autorités compétentes, des itinéraires piétonniers sont préconisés afin de rejoindre les sites scolaires.

Plans de ces itinéraires disponibles via code QR ci-contre.



PATROUILLEURS SCOLAIRES ET ACCOMPAGNATEURS

Formés par les instructeurs de la Police locale et cantonale, ils aident les élèves à traverser la route aux abords des écoles, ou à rejoindre certains bâtiments depuis des arrêts de bus scolaire.

PATROUILLEURS

CONDÉMINE

📍 RUE ST-DENIS + RUE DE GRUYÈRES

07.25 à 07.55 + 13.05 à 13.35
11.30 à 11.55 + 15.20 à 15.55

LÉCHÈRE

📍 RUE DU CHÂTEAU-D'EN-BAS

07.25 à 07.55 + 13.10 à 13.40
11.25 à 11.55 + 15.20 à 15.55

📍 ROUTE LA PÂLA / CH. MONTCALIA

07.20 à 07.50 + 13.10 à 13.40
11.25 à 11.55 + 15.15 à 15.45

ACCOMPAGNATEURS

📍 ARRÊT BUS REPOU → CEB33

07.35 à 07.40 + 13.25 à 13.30

📍 CEB33 → ARRÊT BUS REPOU

11.30 à 11.35 + 15.25 à 15.35

📍 ARRÊT BUS LÉCHÈRE → DARDENS

07.25 à 07.55 + 13.05 à 13.30

📍 DARDENS → ARRÊT BUS LÉCHÈRE

11.25 à 11.50 + 15.20 à 15.50






















PLAN DES ITINÉRAIRES PÉDESTRES + EMPLACEMENTS DES PATROUILLEURS




www.bulle.ch/publications/92182

Bus scolaires – fonctionnement

CONDITIONS ET RÈGLES DES TRANSPORTS SCOLAIRES

<p>LOI SCOLAIRE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la loi scolaire (art. 10, 11 RLS), les élèves ont droit à un transport gratuit s'il est reconnu. Un transport est reconnu si l'élève doit parcourir, pour se rendre de son lieu de domicile ou de sa résidence habituelle à son lieu d'enseignement, une distance supérieure ou égale à 2,5 kms. 																																						
<p>ABONNEMENT</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'abonnement est commandé pour toute l'année scolaire. ▪ L'abonnement est valable uniquement pour la ligne scolaire de l'élève (domicile-école). ▪ Les places sont limitées, attribuées selon date de commande + degré (priorité aux 1-4^H). ▪ L'abonnement est nominatif et non remboursable (sauf déménagement hors cercle scolaire). ▪ Les abonnements CFF / TPF / Mobul ne sont pas valides pour le bus scolaire. 																																						
<p>CHARTE PASSAGER</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves qui prennent les transports scolaires sont soumis aux règles de la charte passager, disponible via ce QR code (sous « Documents ») • Selon besoin, les places peuvent être attribuées aux élèves. • Les chauffeurs ont autorité pour changer les places et faire respecter les règles de politesse et de bonne conduite. 	<p>Lisez la charte passager</p> 																																					
<p>PLANS DES LIGNES</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans des lignes, les arrêts et horaires sont disponibles via ce QR code (sous « Documents ») 	<p>Horaires Plans des lignes</p> 																																					
<p>TARIFS</p> 	<p><i>Abonnement non valide pour Mobul</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Rabais</th> <th>Prix par trajet</th> <th>Prix par enfant</th> <th>1^H 16 A/R par semaine</th> <th>2^H 28 A/R par semaine</th> <th>3/4^H 32 A/R par semaine</th> <th>5/8^H 36 A/R par semaine</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>100%</td> <td>0.55 cts</td> <td>1^{er} </td> <td>160 CHF / an</td> <td>280 CHF / an</td> <td>320 CHF / an</td> <td>360 CHF / an</td> </tr> <tr> <td>-15%</td> <td>0.45 cts</td> <td>2^{ème} </td> <td>135 CHF / an</td> <td>240 CHF / an</td> <td>270 CHF / an</td> <td>305 CHF / an</td> </tr> <tr> <td>-25%</td> <td>0.40 cts</td> <td>3^{ème} </td> <td>120 CHF / an</td> <td>210 CHF / an</td> <td>240 CHF / an</td> <td>270 CHF / an</td> </tr> <tr> <td>-35%</td> <td>0.35 cts</td> <td>4^{ème} </td> <td>105 CHF / an</td> <td>180 CHF / an</td> <td>210 CHF / an</td> <td>235 CHF / an</td> </tr> </tbody> </table>				Rabais	Prix par trajet	Prix par enfant	1 ^H 16 A/R par semaine	2 ^H 28 A/R par semaine	3/4 ^H 32 A/R par semaine	5/8 ^H 36 A/R par semaine	100%	0.55 cts	1 ^{er} 	160 CHF / an	280 CHF / an	320 CHF / an	360 CHF / an	-15%	0.45 cts	2 ^{ème} 	135 CHF / an	240 CHF / an	270 CHF / an	305 CHF / an	-25%	0.40 cts	3 ^{ème} 	120 CHF / an	210 CHF / an	240 CHF / an	270 CHF / an	-35%	0.35 cts	4 ^{ème} 	105 CHF / an	180 CHF / an	210 CHF / an	235 CHF / an
Rabais	Prix par trajet	Prix par enfant	1 ^H 16 A/R par semaine	2 ^H 28 A/R par semaine	3/4 ^H 32 A/R par semaine	5/8 ^H 36 A/R par semaine																																	
100%	0.55 cts	1 ^{er} 	160 CHF / an	280 CHF / an	320 CHF / an	360 CHF / an																																	
-15%	0.45 cts	2 ^{ème} 	135 CHF / an	240 CHF / an	270 CHF / an	305 CHF / an																																	
-25%	0.40 cts	3 ^{ème} 	120 CHF / an	210 CHF / an	240 CHF / an	270 CHF / an																																	
-35%	0.35 cts	4 ^{ème} 	105 CHF / an	180 CHF / an	210 CHF / an	235 CHF / an																																	

POUR COMMANDER UN ABONNEMENT

	<p>COMMANDER UN ABONNEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remplir et retourner le formulaire, avec une photo format passeport . ▪ Lire et accepter les règles de la « charte passager » en signant le formulaire. 	 <p>www.bulle.ch/ecole/14105</p>
	<p>CONFIRMATION D'UNE PLACE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La place est confirmée par email selon les disponibilités. ▪ Places attribuées <u>selon date de commande + priorité aux 1-4^H.</u> ▪ L'élève ne prend pas le bus s'il n'a pas reçu un abonnement ou une attestation. ▪ L'abonnement et la facture sont envoyés par courrier dans les meilleurs délais. 	

Bus scolaires - lignes et horaires



Des panneaux « ARRÊT SCOLAIRE » indiquent les arrêts scolaires.
Pour éviter des confusions de bus, les arrêts ne sont pas ceux des Mobul.

Selon la météo ou du trafic, les bus peuvent avoir un peu de retard.
Mais ils n'attendent pas les élèves et partent des arrêts à l'heure.

Par sécurité, l'ordre des arrêts est défini pour que les enfants **puissent toujours monter ou descendre côté trottoir.**

LIGNE VERDEL - CONDÉMINE		
MAISON → ECOLE		
Palud bifurcation	07.26	13.16
Rue de Corbières	07.30	13.20
Rue de Vuippens	07.34	13.24
Condémine école	07.40	13.30
ECOLE → MAISON		
Condémine école	11.40	15.30
Palud bifurcation	11.46	15.36
Rue de Corbières	11.50	15.40
Rue de Vuippens	11.54	15.44

LIGNE JÉRICO - CONDÉMINE		
MAISON → ECOLE		
Chalamala scolaire	07.30	13.20
Cerisiers bifurcation	07.32	13.22
Chemin des Cerisiers	07.33	13.23
Chemin du Javro	07.35	13.25
Condémine école	07.40	13.30
ECOLE → MAISON		
Condémine école	11.40	15.30
Chalamala scolaire	11.46	15.36
Cerisiers bifurcation	11.48	15.38
Chemin des Cerisiers	11.49	15.39
Chemin du Javro	11.51	15.41

PLANS LIGNES
CHARTRE PASSAGER
ABONNEMENT

7-8^H HABITANT A MORLON

Abonnement Mobul pris en charge par Morlon.

[COMMANDE + INFOS :](mailto:commune@morlon.ch)

commune@morlon.ch

026 912 38 30

LIGNE GRANGES - TOUR-DE-TRÊME		
MAISON → ECOLE		
Route des Granges	07.33	13.18
Rue des Ménestrels	07.35	13.20
Rue des Paradisiens	07.37	13.22
Rue des Baladins	07.39	13.24
Laiterie des Granges	07.41	13.25
Tour Ecole	07.45	13.35
ECOLE → MAISON		
Tour école	11.40	15.30
Route des Granges	11.44	15.34
Rue des Ménestrels	11.46	15.36
Rue des Paradisiens	11.48	15.38
Rue des Baladins	11.50	15.40
Laiterie des Granges	11.52	15.42

LIGNE CARRY - LÉCHÈRE		
MAISON → ECOLE		
Chemin des Citards	07.29	13.19
Route de la Part-Dieu	07.30	13.20
Bâtiment Sociétés	07.33	13.23
Chemin du Repou	07.38	13.28
Léchère école	07.40	13.30
ECOLE → MAISON		
Chemin du Repou	11.38	15.28
Léchère école	11.40	15.30
Chemin des Citards	11.50	15.40
Route de la Part-Dieu	11.51	15.41
Bâtiment Sociétés	11.54	15.44

LIGNE PÂLA - LÉCHÈRE		
MAISON → ECOLE		
Rue de la Pâla	07.29	13.19
Rue des Usiniers	07.33	13.23
Chemin du Repou	07.38	13.28
Léchère école	07.40	13.30
ECOLE → MAISON		
Léchère école	11.40	15.30
Chemin du Repou	11.42	15.32
Rue de la Pâla	11.48	15.38
Rue des Usiniers	11.52	15.42

Plan des sites scolaires – La Condémine



ÉTABLISSEMENT DE LA CONDÉMINE

026 919 49 63

Mme Sophie MOURA
Directrice d'École Primaire (DirEP)
sophie.moura@edufr.ch

M. Samay SOMKHIT
Adjoint de direction
samay.somkhith@edufr.ch

M. Vincent THORIMBERT
Concierger
026 919 49 63 (suivi du 3)

1. LE FRÊNE

- Bureau de la direction
- Salles de classe
- Salle polyvalente

2. LE HÊTRE

- Salles de classe

3. LE CHÊNE

- Salles de classe

4. LE TILLEUL

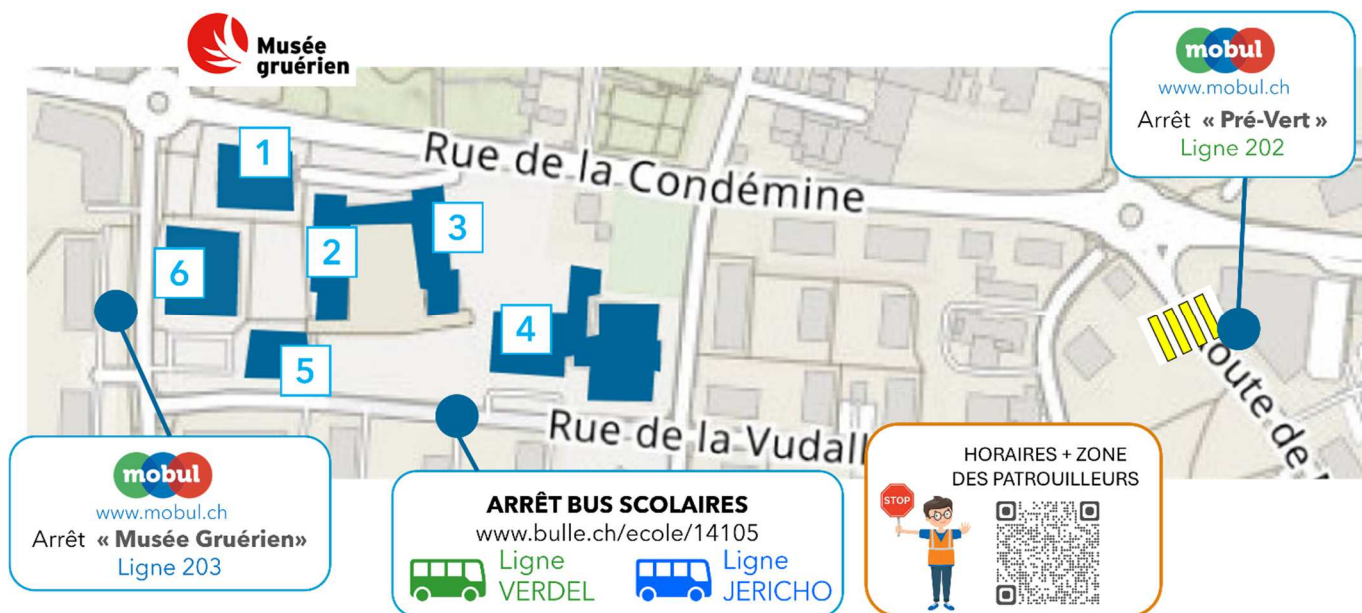
- Salles de classe
- Salles de sport

5. L'ÉRABLE

- Salles de classe

6. LE BOULEAU

- Accueil extrascolaire
- Salles de sport



École de Morlon

1. MORLON

- Salles de classe
- Accueil extrascolaire



Plan des sites scolaires – La Tour-de-Trême



ÉTABLISSEMENT DE LA TOUR-DE-TRÊME

026 919 49 81

Mme Laurence CASTELLA
Directrice d'École Primaire (DirEP)
laurence.castella@edufr.ch

M. Serge GOBET
Adjoint de direction
serge.gobet@edufr.ch

M. Fabio ALMEIDA
Concierger
026 919 49 81 (suivi du 3)

1. LA TOURMALINE

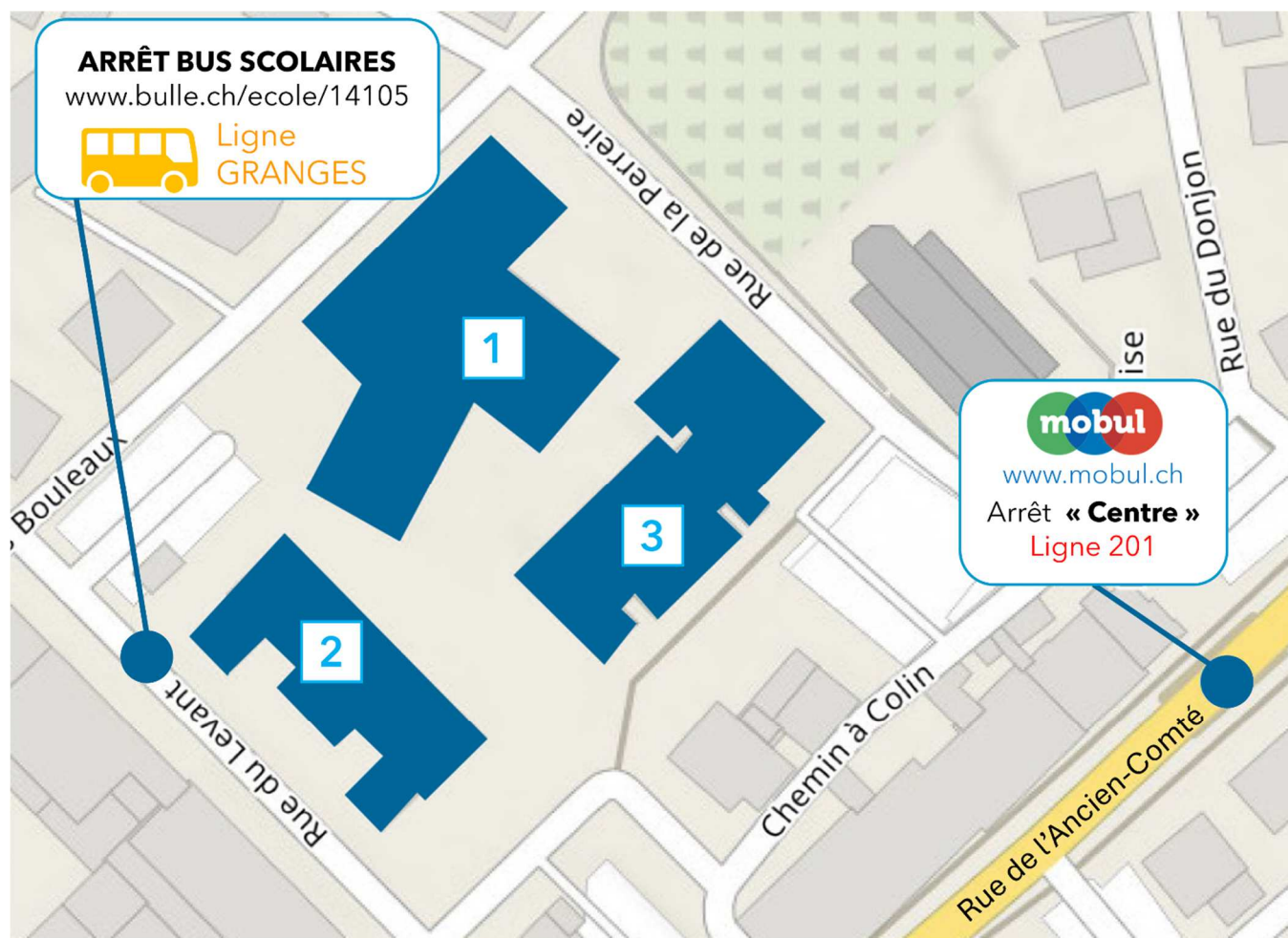
- Bureau de la direction
- Salles de classe
- Salle polyvalente
- Salles de sport
- Accueil extrascolaire

2. LE TOURNESOL

- Salles de classe

3. LA TOURTERELLE

- Salles de classe
- Salle polyvalente
- Accueil extrascolaire





Autorisations parentales pour les élèves de Bulle-Morlon 26/27

A REMPLIR ET DONNER A L'ENSEIGNANT → 02 SEPTEMBRE

Nom et prénom de l'élève :

Classe de l'élève :



Les parents de l'élève autorisent/refusent les points ci-dessous en cochant : (oui) / (non)




Il est possible de demander en tout temps :

- le retrait d'une production particulière si sa publication vous dérange ou dérange votre enfant.
- la suppression de votre autorisation générale en contactant l'enseignant de votre enfant.



		Oui	Non
 PHOTOS, FILMS, OEUVRES			
NOUS AUTORISONS L'ENSEIGNANT A :	1 - Photographier notre enfant dans le cadre scolaire.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	2 - Filmer notre enfant dans le cadre scolaire.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	3 - Exposer des photographies sur lesquelles notre enfant apparaît, uniquement dans des lieux en rapport avec le cadre scolaire.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	4 - Montrer dans le cadre scolaire des films dans lesquels notre enfant apparaîtrait.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
NOUS AUTORISONS L'ÉCOLE A :	5 - Présenter dans le cadre scolaire des œuvres créées par notre enfant à l'école (textes, sons, images, dessins, etc...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	6 - Diffuser hors environnement scolaire des films montrant des images de notre enfant, notamment dans le cadre de reportages officiels validés par la direction de l'établissement scolaire.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

		Oui	Non
 TRANSPORT VÉHICULE PRIVÉ			
	Nous avons lu la lettre du Conseil communal (via QR Code) sur la responsabilité civile des transports d'élèves par des véhicules privés lors d'activités scolaires.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Nous acceptons que notre enfant soit véhiculé par un tiers dans le cadre d'activités scolaires.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

		Oui
 CHARTRE INTERNET, RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE		
	Nous avons lu la chartre internet de l'école en page 13 de ce bulletin d'informations, ou via QR code de gauche, et soutenons les règles qu'elle contient.	<input type="radio"/>
	5-8H Je suis élève de 5/8 ^H : en signant à droite, je confirme avoir lu la chartre internet, et m'engage à la respecter. →	<u>Ma signature :</u>
	Nous connaissons le règlement des écoles du Cercle scolaire Bulle-Morlon via QR code de gauche, ou sur le site internet de la commune : www.bulle.ch/reglements/380353 .	<input type="radio"/>
	NOUS NOUS ENGAGEONS A LE RESPECTER.	

 ENSEIGNEMENT RELIGIEUX (Cocher le type de catéchisme)	
Notre enfant suivra l'enseignement religieux : <input type="checkbox"/> CATHOLIQUE <input type="checkbox"/> RÉFORMÉ <input type="checkbox"/> AUCUN	

Signatures des parents :

Date :

Elèves : informations pour l'enseignant

A REMPLIR + DONNER A L'ENSEIGNANT

PRÉNOM + NOM DE L'ÉLÈVE

DATE NAISSANCE

MON ENFANT VA A L'AES :

	Lève-Tôt 06.30 – 07.50	Matinée 07.50 – 11.30	Bulle d'Air 11.30 – 13.30	Après-Midi 13.30 – 15.20	Couche-Tard 1 15.20 – 17.30	Couche-Tard 2 17.30 – 18.30
LUNDI		FERMÉ				
MARDI						
MERCREDI						
JEUDI						
VENDREDI		FERMÉ				



LES 1^{ERS} JOURS D'ÉCOLE, LES ENSEIGNANTS DES 1/2^H ACCOMPAGNENT LES ÉLÈVES AUX POINTS DE RENCONTRE AES.



MON ENFANT VA AUX DEVOIRS SURVEILLÉS :

LUNDI MARDI JEUDI

! IL N'EST PAS POSSIBLE D'ALLER A L'ACCUEIL APRÈS LES DEVOIRS



MON ENFANT PREND LE BUS SCOLAIRE :

LA CONDÉMINE

JÉRICO

VERDEL

LA LÉCHÈRE

CARRY

CARRY - PÂLA

LA TOUR

GRANGES